

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 667

présenté par
M. Véran

ARTICLE 9

Après l'alinéa 11, insérer l'alinéa suivant :

« 3° Au deuxième alinéa de l'article L. 5141-2, la référence : « L. 161-1-1 » est remplacée par la référence : « L. 131-6-4 ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.